



Information aux habitants :

Arrêté Municipal

Nous vous informons que la commune a pris un arrêté **interdisant la consommation d'alcool** sur les places publiques, les parcs et squares, ainsi que les parkings du centre-ville.

Cet arrêté est valable du 1/03/24 au 30/10/24.

La Mairie est disponible pour tout complément d'information.